



# Site Natura 2000 FR 4100220

## "Etang et forêt de Mittersheim, Cornée de Ketzing"



Comité de pilotage du 12 décembre 2018

### Liste des participants :

Stéphanie COURTOIS - DDT de Moselle  
David SCHNEIDER - DDT de Moselle  
Astride ERMAN - DREAL Grand Est  
Julie KUBIAK - DREAL Grand Est  
Bernard ECCLI - Fédération Départementale de Pêche de Moselle  
Sébastien HUBER – Commune de Mittersheim et AAPPMA de Mittersheim  
Yannick JOUAN - Filière Aquacole du Grand Est  
Christian WOOCK – VNF Mittersheim  
Jean-Michel GUERIN - Domaine de Ketzing  
Dominique LORENTZ – Office National des Forêts  
Michel HIRTZ – Ornithologue LPO  
Thierry DUVAL - Commune de Belles-Forêts et Parc naturel régional de Lorraine  
Rémy HAMANT - Parc naturel régional de Lorraine  
Jean-Luc HUBER - Commune de Mittersheim  
Laure LEBRAUD - Parc naturel régional de Lorraine  
Nelly WEBER - Parc naturel régional de Lorraine

### Personnes excusées :

Roseline BERRY - Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine  
Damien AUMAITRE - Commission Amphibiens Reptiles et CEN Lorraine  
Nadine DELLINGER - Département de Moselle  
Evrard DE TURCKHEIM - Domaine de Ketzing  
Claude ERHARD - Commune de Berthelming  
Pascale RICHARD – CSRPN et CEN Lorraine  
Raphaël WITTISCHE - Fédération Départementale de Chasse de Moselle

### Accueil des participants par le Président du Comité de Pilotage, M. Thierry DUVAL.

### Les points à l'ordre du jour :

1. Présentation de la partie 2 du DOCOB (fiches actions) et validation de celle-ci
2. Bilan des actions 2016-2018
3. Perspectives d'actions pour 2019
4. Présentation du label RAMSAR et de son extension par la DREAL Grand Est
5. Questions diverses

## **1. Présentation de la partie 2 du Document d'Objectifs (DOCOB) :** (voir présentation)

### **PARTIE AVIFAUNE DU DIAPORAMA**

Lors du rappel des espèces d'oiseaux présentes sur le site, une remarque sur l'inexactitude du Formulaire Standard de Données (FSD – la carte d'identité du site Natura 2000) publié en 2018 sur le site de l'INPN est faite. La présence du Bihoreau gris et du Hibou des marais semble être une erreur car ces espèces ne sont présentes sur le site que de manière accidentelle. Il manque également des espèces d'oiseaux bien présentes sur le site Natura 2000 mais absentes sur ce FSD.

Une précision est apportée quant à la robustesse de l'étude menée en 2015 (diagnostic écologique et socio-économique réalisés par le bureau d'études ESOPE). Cette étude ne visait pas directement l'avifaune puisque le site Natura 2000 est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) qui ne s'intéresse ainsi qu'aux milieux et aux espèces hors oiseaux. Seuls des contacts ponctuels ont été cités dans cette étude. Il ne s'agit pas d'une vraie évaluation de l'avifaune présente sur le site.

- ➔ Il est proposé que ce site Natura 2000 soit également désigné via la Directive Oiseaux en tant que Zone Spéciale de Conservation. (plus de détail dans le paragraphe « perspectives d'action pour 2019 »).

### **FICHES ACTIONS "TOUS MILIEUX"**

Il est proposé de modifier la priorité de deux fiches actions : la priorité de la fiche GH 14 « *Maintenir, développer et entretenir les corridors écologiques et les éléments fixes du paysage* » serait descendue à une priorité 1 (objectif à atteindre à long terme), et celle de la fiche GH 15 « *Lutter contre les espèces animales ou végétales indésirables et invasives* » serait remontée en position 2 (objectif à atteindre à moyen terme). De cette façon, nous aurons plus de légitimité à travailler sur la problématique de l'Aloès d'eau (*Stratiotes aloides*) sur la cornée de Ketzing.

- ➔ Les membres du COPIL acceptent cette proposition.

### **FICHES ACTIONS ET CHARTE NATURA 2000 PARTIE "FORET"**

Il est proposé que l'ONF présente les remarques faites début décembre sur la partie forestière des fiches actions et de la charte: certains termes employés ne sont pas les bons, mieux définir les périmètres de non intervention afin d'éviter le dérangement de l'avifaune, difficultés à quantifier le bois mort au sol (s'intéresser au diamètre et non pas au volume), cas exceptionnel des peuplements en dépérissement (quelles essences de substitution ?) et gestion des coupes rases sur deux parcelles voisines en conséquence (quel laps de temps entre deux coupes ?), gestion des loisirs en forêt...

Il est proposé de revoir l'ensemble de ces points lors d'un nouveau groupe de travail spécifique au premier trimestre 2019 avec les acteurs agissants sur la forêt. Cela permettra d'affiner les fiches actions et la charte Natura en ce sens.

- ➔ Les membres du COPIL valident le DOCOB sans les fiches actions « Forêt » et la charte « Forêt ». Le groupe de travail validera lui-même ces parties dans un second temps, sans nouvelle réunion du COPIL.

## **2. Bilan des actions 2016-2018**

Parmi les actions présentées dans le bilan, la gestion de l'Aloès d'eau a suscité des discussions et des solutions techniques ont été avancées. Il a ainsi été proposé d'avoir recours à des poissons herbivores pour contrôler la pousse des plantes envahissantes.

- L'introduction d'Amour Blanc a été évoquée. Ce poisson pourrait s'attaquer à l'Aloès d'eau afin d'en réduire l'expansion. L'avantage de ce poisson est qu'il ne se reproduit pas à nos températures (il lui faut une eau à 26°C) et il se pêche très bien à la ligne. Sur les 7 ha que représente la Cornée de Ketzing, il faudrait introduire 300 kg d'Amour Blanc. Il n'existe qu'une ferme en France produisant de l'Amour Blanc. Poisson allochtone, une demande d'autorisation doit être faite pour l'introduire dans un étang.

- L'introduction de carpes communes, fousseuses qui remuent la vase, empêcheraient le développement de l'Aloès d'eau. 300 à 400 kg de carpes serait nécessaire. Contrairement à l'Amour

Blanc, il n'y aurait pas d'autorisation à demander pour l'introduction de carpes. Cependant, la carpe entraînerait la disparition des herbiers aquatiques. Ces solutions seront à approfondir dès 2019.

### **3. Perspectives d'actions pour 2019**

Au sein de l'ensemble des axes de travail proposés pour 2019, l'éventualité de proposer le site comme Zone Spéciale de Conservation (ZPS) afin de compléter les actions vis-à-vis de l'avifaune présente sur le site a été discutée. Sur le principe, les membres du comité de pilotage (COFIL) sont d'accord pour travailler sur cette perspective.

La DREAL s'engage à vérifier auprès du ministère la procédure qu'il faudra mettre en place pour arriver à cette création de ZPS.

- ➔ Les acteurs du territoire intéressés se réuniront sous forme d'un groupe de travail « oiseaux » afin de travailler à une liste d'espèce, voir à la préparation d'une étude spécifique sur l'avifaune venant argumenter la création de la ZPS.

### **4. Présentation du label RAMSAR et de son extension par la DREAL Grand Est**

Les membres du COFIL ont demandé à en savoir plus sur l'objectif d'une telle extension : est-ce dans un but de favoriser le tourisme ou de protection des habitats ? Il n'y a pas de contraintes à une telle labellisation, c'est dans l'optique de valoriser le territoire et de continuer à y préserver les milieux humides. Au sein du PNRL, lors de la révision de la Charte du Parc, la concertation des acteurs a décelé l'envie de mettre en valeur les territoires et d'avoir une reconnaissance à une échelle plus large. Le Parc travaille ainsi à cette valorisation *via* le projet Interrégional Itinérance aquatique et *via* le développement du tourisme ornithologique. De plus, la communauté de communes est en cours de réflexion sur des projets éco-touristique.

- ➔ Les Membres du COFIL votent en faveur de l'extension du label Ramsar sur l'emprise du Site Natura 2000.

### **5. Questions diverses :**

Une question a porté sur le renouvellement d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour les années à venir. A l'heure actuelle, les enveloppes financières pour ces contrats agricoles sont trop faibles pour permettre le renouvellement d'un PAEC. Cette éventualité sera possible lors de la prochaine campagne de la Politique Agricole Commune (d'ici 2021), selon son évolution.

Afin d'affiner les données « oiseaux » de ce site Natura, il est proposé de mettre en œuvre un comptage participatif spécifiquement consacré au Gobemouche à collier, oiseau forestier. Ce comptage pourrait avoir lieu entre le 25 avril et le 15 mai (période de chant du Gobemouche). Les habitants et les ornithologues seront conviés à ce comptage coordonné organisé par le PnrL. Au préalable, l'accord sera demandé à l'ONF.

M. DUVAL clôture la séance. M. HUBER offre à chaque participant le verre de l'amitié.

Les documents présentés en séance sont disponibles sur le site internet dédié aux sites Natura 2000 du PNR de Lorraine : <http://pnrlorraine.n2000.fr/natura-2000-dans-le-parc/etang-de-mittersheim>